

# Lettre du Maire - 3 Juin 2015

## La lettre du Maire

Rentrée  
scolaire 2015

### LES RYTHMES SCOLAIRES

Madame, Monsieur,

La mairie a mandaté la Ligue de l'enseignement pour réaliser un audit dont l'objectif est d'améliorer le fonctionnement du périscolaire, en concertation avec les parents d'élèves, les enseignants et les agents municipaux.

Le bilan de l'audit fait état d'une satisfaction générale, les horaires étant réguliers et les journées de classe effectivement plus courtes. Bien que des progrès doivent être réalisés pour améliorer les horaires proposés lors des temps périscolaires.

En effet, au regard du nombre d'enfants présents de 15h30 à 16h30 et malgré un important recrutement d'animateurs, il en ressort que le personnel municipal n'est ni assez nombreux, ni suffisamment qualifié pour accompagner efficacement les enfants dans leurs leçons.

C'est pourquoi le comité de suivi du 19 mai dernier, composé de parents, d'enseignants et d'agents municipaux a adopté les mesures suivantes :

Mesures : l'organisation familiale

- Les horaires de classe restent inchangés.
- Les horaires du périscolaire du soir sont de 16h30 à 18h30.
- Les parents peuvent venir chercher leurs enfants de manière plus souple.

Accompagnement des apprentissages

- La ville d'urgence plus l'aide car les animateurs ne sont pas formés pour accompagner les apprentissages des enfants. Les enseignants volontaires disposent du soutien scolaire, gratuit, dans le cadre de l'accompagnement éducatif, un dispositif inséré à l'Education nationale.
- La ville maintient les dispositifs de soutien en faveur des élèves les plus fragiles, dans le cadre de la Réussite Éducative (Structures sociales éducatives, Cmap de parent).

Activités culturelles, sportives et de loisir

- La ville met en place des projets pédagogiques périscolaires qui intègrent des « parcours de découverte », en particulier dans le domaine des arts, du sport et des langues.
- Ces parcours se prolongent au collège et au lycée, dans les classes à horaires aménagés « Classe et Théâtre ».

TSVP 

 **01 30 69 17 00** [www.trappes.fr](http://www.trappes.fr)  
Mairie de Trappes - 1 place de la République - CS36344 - 78197 Trappes cedex

[Lettre du Maire - 3 juin](#)

[PDF](#)



- [Facebook share](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)